



COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE PENS.E/2-A INSTRUCTIONS ET INFORMATIONS IMPORTANTES

INSTRUCTIONS DE PAIEMENT CONCERNANT LA PENSION D'INVALIDITÉ en vertu de l'article 33 des Statuts de la Caisse

OBJET DU FORMULAIRE PENS.E/2-A

Vous avez droit à une pension d'invalidité si le Comité des pensions du personnel de l'organisation qui vous emploie estime que vous n'êtes plus capable de remplir des fonctions raisonnablement compatibles avec vos capacités en raison d'un accident ou d'une maladie affectant votre santé d'une façon qui semble devoir être permanente ou de longue durée.

Une fois que le Comité des pensions de votre organisation vous a accordé cette pension, vous devez utiliser le formulaire PENS.E/2-A pour pouvoir la recevoir. Si une pension d'enfant doit être versée, elle le sera sur le compte du ou de la bénéficiaire principal.e.

NOTE IMPORTANTE

Veuillez ne pas remplir le formulaire PENS.E/2-A avant d'avoir lu ce qui suit

Les informations ci-dessous visent à vous aider à remplir le formulaire PENS.E/2-A. En cas d'ambiguïté, d'incohérence ou de conflit entre les informations fournies dans le présent document et dans les Statuts, Règlements et Système d'ajustement des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ces derniers prévalent.

Avant de remplir le formulaire, veuillez prendre connaissance de l'article 33 des Statuts, disponibles à l'adresse www.unjspf.org/fr/reglements-et-regles/.

Veuillez noter que la pension d'invalidité ne peut à aucun moment être convertie, dans sa totalité ou en partie, en une somme en capital. Toutefois, si vous avez atteint l'âge de la retraite anticipée au moment où vous êtes frappé.e d'invalidité et si vous comptez au moins cinq années d'affiliation, vous pouvez choisir de recevoir une pension de retraite anticipée (auquel cas vous pourriez avoir droit à la conversion en capital d'une partie de la pension) au lieu d'une pension d'invalidité. Sachez cependant que si vous optez pour une pension de retraite anticipée, un coefficient de minoration sera appliqué à votre pension la vie durant. La grandeur de ce coefficient dépendra de votre âge au moment de la cessation de service et de la durée de votre période d'affiliation. En outre, les pensions d'enfant concernant des enfants âgés de moins de 21 ans ne commenceront d'être versées que lorsque vous atteindrez l'âge normal de la retraite, et à condition que ces enfants aient toujours moins de 21 ans à ce moment-là. Lorsque vous aurez décidé de l'option que vous souhaitez exercer (pension de retraite anticipée ou pension d'invalidité), vous devrez en informer votre bureau des ressources humaines afin que le dossier de votre cessation de service puisse être traité en conséquence. L'option que vous déciderez d'exercer peut avoir une incidence sur les prestations auxquelles vous aurez droit à la cessation de service et sur votre admissibilité à l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité des pensions du personnel de l'organisation qui vous emploie, ou la Caisse, peut vous fournir une estimation des montants qui vous seraient dus au titre de chaque pension.

Vous êtes invité.e à consulter la page web de la Caisse consacrée à la pension d'invalidité, à l'adresse www.unjspf.org/fr/for-clients-fr/pension-dinvalidite/, où vous trouverez des indications et des ressources utiles, notamment une brochure expliquant les principes et les conditions applicables.

INSTRUCTIONS

Veuillez ne pas remplir le formulaire PENS.E/2-A avant d'avoir lu les instructions qui suivent

Le formulaire doit être rempli par ordinateur, ou en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE s'il est rempli à la main. **Toutes les pages** doivent être datées et signées.

SECTION 1 : INFORMATIONS SUR LE OU LA PARTICIPANT.E

Veuillez indiquer votre numéro d'identification unique (UID), votre nom complet, votre date de naissance et vos coordonnées. Si vous ne connaissez pas votre numéro d'identification unique, vous pouvez le demander par courriel à requestUIDonly@unjspf.org, en utilisant votre adresse électronique professionnelle. Pour de plus amples informations, voir www.unjspf.org/fr/for-clients-fr/unique-identification-number/.

Votre numéro d'immatriculation à la Caisse figure sur votre relevé de pension ou dans la lettre de bienvenue que celle-ci vous a adressée.

La Caisse a besoin des données personnelles demandées dans cette section pour s'assurer de votre identité.

SECTION 2 : DONNÉES BANCAIRES

1. Nom du ou de la destinataire des paiements

Le nom du ou de la destinataire des paiements doit correspondre au nom figurant sur vos relevés bancaires. Les paiements ne peuvent être effectués que sur un compte à votre nom ou sur un compte joint également à votre nom. Ils ne seront pas faits par chèques envoyés à une adresse postale, ni à un tiers.

2. Nom de la banque ou de l'institution financière

Veuillez indiquer le nom de la banque ou de l'institution financière où votre compte est détenu. Veuillez noter que les paiements ne peuvent être effectués qu'auprès d'une banque ou d'une institution financière. Ils ne seront pas faits à des institutions non bancaires ou à des organismes de virement de fonds, ni à d'autres tiers. Les prestations mensuelles sont versées sur un seul compte. Le fractionnement du paiement ne peut être demandé.

Si votre compte est détenu dans une institution telle qu'une **société de courtage (plan d'épargne-retraite personnel)**, le **Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU)**, l'**AMFIE/AMFI** ou l'**UNSSCA**, vous devez également fournir les informations demandées à la rubrique 10, « Données bancaires complémentaires ».

3. Numéro de compte et/ou IBAN du ou de la bénéficiaire

Ce numéro est utilisé pour identifier votre compte personnel. Pour savoir ce que vous devez indiquer en ce qui concerne le numéro de compte, veuillez vous reporter au tableau intitulé « Éléments requis en ce qui concerne les données bancaires » qui figure plus bas.

4. Code d'identification de la banque (code SWIFT, numéro de routage ACH, code guichet (sort code), numéro de transit, IFSC, code BSB, NCC, etc.)

Pour savoir ce que vous devez indiquer en ce qui concerne le code d'identification de la banque, veuillez vous reporter au tableau intitulé « Éléments requis en ce qui concerne les données bancaires » qui figure plus bas.

5. Monnaie de paiement

Veuillez préciser la monnaie dans laquelle vous souhaitez que les versements soient faits. Par défaut, la monnaie de paiement est le dollar des États-Unis. Cependant, les prestations périodiques peuvent également être versées dans les monnaies suivantes : AUD, CAD, CHF, CLP, DKK, EUR, GBP, INR, JPY, NOK, NZD, PEN, PKR, RUB, SEK, SGD, XAF et XOF. Le taux de change trimestriel de la Caisse sera alors appliqué.

Vous pouvez donc demander que les versements soient faits dans n'importe laquelle de ces monnaies et dans n'importe quelle banque de votre choix, quel que soit votre pays de résidence.

6. Nom de l'agence

Veuillez indiquer le nom de votre agence bancaire, le cas échéant.

7. Type de compte

Pour les banques situées aux États-Unis d'Amérique, vous devez indiquer si votre compte est un compte courant (*checking account*) ou un compte d'épargne (*savings account*).

8. Adresse de la banque

Veuillez indiquer l'adresse complète de votre banque ou institution financière. Un numéro et un nom de rue sont préférables à un numéro de boîte postale.

9. Banque intermédiaire ou correspondant bancaire

Souvent, il est recouru à une banque intermédiaire ou à un correspondant bancaire lorsqu'un paiement doit être fait dans une monnaie différente de la monnaie locale (par exemple, en dollars des États-Unis sur un compte en France). Pour savoir ce que vous devez indiquer en ce qui concerne la banque intermédiaire ou le correspondant bancaire, veuillez vous reporter au tableau intitulé « Éléments requis en ce qui concerne les données bancaires » qui figure plus bas.

Tous les frais appliqués par la banque intermédiaire ou le correspondant bancaire sont à votre charge. La Caisse ne prend à sa charge que les frais appliqués par la banque remettante.

10. Données bancaires complémentaires

Veillez fournir ces données si votre compte est détenu dans une institution telle qu'une **société de courtage (plan d'épargne-retraite personnel)**, le **Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO (SEPU)**, l'**AMFIE/AMFI** ou l'**UNSSCA**. Pour savoir ce que vous devez fournir comme autres données, veuillez vous reporter au tableau intitulé « Éléments requis en ce qui concerne les données bancaires » qui figure plus bas.

11. Autres informations

Veillez fournir à cette rubrique toute information complémentaire dont la Caisse pourrait avoir besoin. Pour savoir ce que vous devez fournir comme autres informations, veuillez vous reporter au tableau intitulé « Éléments requis en ce qui concerne les données bancaires » qui figure plus bas.

SECTION 3 : PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Veillez indiquer les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence lorsque toutes les tentatives faites pour vous joindre par les voies normales auront échoué. SEULE LA CAISSE en fera usage.

SECTION 4 : CONFIRMATION ET SIGNATURE

Pour être valable, le formulaire doit être entièrement rempli, daté et signé.

Veillez joindre également les pièces justificatives suivantes, en fonction de votre cas :

1. Une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo en cours de validité sur laquelle apparaissent votre nom complet, votre date de naissance et votre signature manuscrite.
2. Un relevé bancaire récent et/ou un document bancaire (chèque annulé, par exemple) où apparaissent votre nom et votre numéro de compte, lesquels doivent correspondre aux informations que vous avez fournies dans les instructions de paiement, ainsi qu'à celles qui figurent dans les dossiers de la Caisse.
3. Une copie d'une pièce d'identité officielle de votre conjoint.e (passeport ou permis de conduire, en cours de validité) sur laquelle apparaissent son nom, sa signature et sa date de naissance (ou une copie de son acte de naissance).
4. Des copies des actes de naissance de vos enfants âgés de moins de 21 ans et de tout enfant de plus de 21 ans frappé d'invalidité.
5. Une copie de votre acte de mariage.
6. Une copie de tout jugement de divorce relatif à tout mariage antérieur.

COMMENT SOUMETTRE LE FORMULAIRE

Le formulaire daté et revêtu de votre signature manuscrite doit être renvoyé au ou à la secrétaire de votre Comité des pensions du personnel ou à la Caisse si vous êtes membre du personnel de l'ONU ou d'une organisation apparentée (du Secrétariat de l'ONU, du PNUD, du FNUAP, du HCR ou de l'UNICEF, par exemple).

La plupart des utilisateurs enregistrés de l'Espace Client (MSS) du site de la Caisse peuvent soumettre les formulaires et autres documents par la voie électronique, sous l'onglet « Envoi électronique de documents » de leur compte dans cet espace. Ils doivent récupérer le formulaire concerné sous l'onglet « Formulaires en ligne », le remplir, l'imprimer, le dater et y apposer leur signature manuscrite. Ils doivent ensuite le numériser et le télécharger au format JPG, JPEG ou PDF, puis l'envoyer à la Caisse. Une fois le formulaire soumis par ce moyen, il n'est **PAS NÉCESSAIRE** d'en envoyer une version papier à la Caisse. Vous êtes invité.e à consulter la page web intitulée « À propos de l'Espace Client (MSS) », à l'adresse www.unjspf.org/fr/a-propos-du-libre-service-pour-les-membres-mss/, où vous trouverez un tutoriel sur le téléchargement de documents dans MSS.

Veillez noter que, à la demande de certaines organisations affiliées à la Caisse, l'accès à l'onglet « Envoi électronique de documents » dans MSS peut être restreint. Dans ce cas, les fonctionnaires des organisations concernées ne verront pas cet onglet dans le menu de leur compte. En tout état de cause, avant tout envoi, tous les participants doivent d'abord vérifier auprès de l'organisation qui les emploie la procédure à suivre pour communiquer des documents à la Caisse.

Vous pouvez également envoyer la **version papier du formulaire, dûment remplie, datée et revêtue de votre signature manuscrite, directement** à la Caisse, à l'une des adresses ci-dessous :

Si les documents sont envoyés par courrier postal ordinaire au Bureau de New York	Si les documents sont envoyés par service d'expédition express (DHL, par ex.) ou par courrier postal recommandé au Bureau de New York	Si les documents sont envoyés au Bureau de Genève (par courrier postal ou par service d'expédition express)
United Nations Joint Staff Pension Fund c/o United Nations PO Box 5036, New York, NY 10163-5036 United States of America	United Nations Joint Staff Pension Fund 37th floor, 1 DHP 885 Second Avenue, New York, NY 10017 United States of America	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies s/c Palais des Nations 1211 Genève 10 Suisse

ÉLÉMENTS REQUIS EN CE QUI CONCERNE LES DONNÉES BANCAIRES

TERMES EMPLOYÉS

IBAN — L'IBAN, ou numéro international de compte bancaire, est l'identifiant d'un compte dans une institution financière. Il répond à une norme arrêtée au niveau international. Il se compose d'un code de pays ISO à deux lettres, suivi d'une clé de contrôle à deux chiffres et d'un maximum de 30 caractères alphanumériques correspondant au numéro du compte dans la banque où il est domicilié (BBAN pour « Basic Bank Account Number »).

Code SWIFT — Le code SWIFT, également appelé code BIC (pour « Business Identifier Code »), est le code utilisé par les banques et les prestataires de services de paiement pour s'identifier dans le cadre des virements internationaux.

Le tableau ci-dessous se lit en fonction de la monnaie de paiement souhaitée et du lieu où se trouve votre banque.

Monnaie de paiement (Section 2.5)	Lieu où se trouve la banque (Sections 2.2 et 2.8)	Numéro de compte du ou de la bénéficiaire (Section 2.3)	Code d'identification de la banque (Section 2.4)	Banque intermédiaire ou correspondant bancaire (Section 2.9)/Autres informations (Section 2.11)
USD	United Nations Federal Credit Union (UNFCU)	11 ou 13 chiffres	226078609	-
USD	ÉTATS-UNIS	17 chiffres au maximum	Numéro de routage ACH (Automated Clearing House) à neuf chiffres	-
USD	Standard Chartered Bank, INDE	11 chiffres	SCBLINBB	-
USD	Standard Chartered Bank, PAKISTAN	11 chiffres	SCBLPKKK	-
USD	CHILI	15 chiffres au maximum	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.11) Numéro d'identification fiscale (RUT) à 8 ou 9 chiffres
USD	PÉROU	Código de cuenta interbancaria (CCI) à 20 chiffres	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	-
USD	Hors des ÉTATS-UNIS	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.9) Banque intermédiaire ou correspondant bancaire
EUR	ZONE SEPA, ou ZONE EURO	IBAN – format variable en fonction du pays où les fonds sont transférés	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	-
EUR	Hors de la ZONE SEPA, ou ZONE EURO	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.9) Banque intermédiaire ou correspondant bancaire
CHF	SUISSE	IBAN – 21 caractères commençant par CH	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	-
CHF	Hors de la SUISSE	IBAN – format variable en fonction du pays où les fonds sont transférés	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.9) Banque intermédiaire ou correspondant bancaire
AUD	AUSTRALIE	9 chiffres au maximum	Code BSB (Bank State Branch) à six chiffres au format 000-000	-

Tableau (suite)

Monnaie de paiement (Section 2.5)	Lieu où se trouve la banque (Sections 2.2 et 2.8)	Numéro de compte du ou de la bénéficiaire (Section 2.3)	Code d'identification de la banque (Section 2.4)	Banque intermédiaire ou correspondant bancaire (Section 2.9)/Autres informations (Section 2.11)
AUD	Hors de l'Australie	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.9) Banque intermédiaire ou correspondant bancaire
CAD	CANADA	16 chiffres au maximum	Numéro de transit à neuf chiffres	-
CAD	Hors du CANADA	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.9) Banque intermédiaire ou correspondant bancaire
CLP	CHILI	15 chiffres au maximum	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.11) Numéro d'identification fiscale (RUT) à 8 ou 9 chiffres
DKK	DANEMARK	IBAN – 18 caractères commençant par DK	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	-
GBP	ROYAUME-UNI	8 à 10 chiffres	Code guichet (sort code) à six chiffres	-
GBP	Hors du ROYAUME-UNI	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.9) Banque intermédiaire ou correspondant bancaire
INR	Standard Chartered Bank, INDE	11 chiffres	SCBLINBB	-
INR	INDE	Pas de prescription particulière	Code IFSC (Indian Financial System) à 11 caractères alphanumériques	-
JPY	JAPON	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.11) Code Zengin à sept chiffres
JPY	Hors du JAPON	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.9) Banque intermédiaire ou correspondant bancaire
NOK	NORVÈGE	IBAN – 15 caractères commençant par NO	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	-
NZD	NOUVELLE-ZÉLANDE	12 chiffres au format 00000000-000, éventuellement précédés de zéros	Code NCC (National Clearing Code) à six chiffres au format 00-0000	-
NZD	Hors de la NOUVELLE-ZÉLANDE	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.9) Banque intermédiaire ou correspondant bancaire
PEN	PÉROU	Código de cuenta interbancaria (CCI) à 20 chiffres	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	
PKR	Standard Chartered Bank, PAKISTAN	11 chiffres	SCBLPKKK	-
PKR	PAKISTAN	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.11) Transfert de fonds interbancaire (IBFT)
RUB	FÉDÉRATION DE RUSSIE	20 chiffres	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	(Section 2.1) Nom complet tel qu'il figure sur votre relevé bancaire, y compris votre nom patronymique (Section 2.4) code d'identification de la banque (BIK) à neuf chiffres (Section 2.11) numéro d'identification fiscale (INN) à 12 chiffres
SEK	SUÈDE	IBAN – 24 caractères commençant par SE	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	-
SGD	SINGAPOUR	Pas de prescription particulière	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	-
XAF	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	23 chiffres	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	-
XOF	Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	24 caractères alphanumériques	Code SWIFT (8 ou 11 caractères)	-